

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-43



OBJET : Opération « Renouvellement du réseau d'eaux usées à la rue du Commandant MORTENOL – Territoire de la ville d'Anse-Bertrand »

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

RENDUE EXECUTOIRE,

LE

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;



Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/069 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-35 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'assainissement de RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que le réseau d'assainissement du secteur de Ravine Sable à Anse-Bertrand, suite à une casse de la canalisation depuis plusieurs années, fonctionne en circuit fermé ;

CONSIDERANT que les effluents n'atteignent donc pas le poste de refoulement (PR Eglise) qui devrait les renvoyer vers la station d'épuration pour traitement ;

CONSIDERANT que depuis plusieurs années, la ville procède régulièrement à la vidange du réseau par un prestataire privé ;

CONSIDERANT que les habitations qui sont concernées par ces travaux datent d'avant 2007 ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER la mise œuvre de l'opération « Renouvellement du réseau d'eaux usées à la rue du Commandant MORTENOL – Territoire de la ville d'Anse-Bertrand » qui consiste en :

- La fourniture et la pose de 130 mètres linéaires de canalisation en refoulement DN 160 PEHD et de 100 mètres linéaires de canalisation en gravitaire DN 200 PVC ;
- La réhabilitation du poste de relevage existant et la création d'un poste de relevage sur le boulevard Commandant Mortenol, ainsi que raccordement au réseau existant à la rue Schoelcher pour acheminer les effluents vers le PR « Eglise » ;
- La création de branchements individuels supplémentaires et des regards siphoniques nécessaires à l'exploitation du réseau.

ARTICLE 2 : DE VALIDER le plan de financement prévisionnel proposé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Fonds Publics :		
(FEDER, Région, Département, Office de l'Eau, AFB...)	152 000,00 € HT	80%
Régie Assainissement Nord Caraïbes	38 000,00€ HT	20%
TOTAL	190 000,00€ HT	

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à procéder à la réalisation des études et travaux afférents à cette opération

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC- à solliciter les subventions afférentes à cette opération ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à assurer la conduite complète de l'opération et la réception des travaux ;

ARTICLE 6 : D'IMPUTER les dépenses sur le budget « Assainissement » de RéNoC-Assainissement ;

ARTICLE 7 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



RéNoC-Assainissement
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 265 00017

Rénalt SIOUMANDAN

